



CFDT SOFRECOM

Bulletin d'information

COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

SOFRECOM

Vincennes, Décembre 2018

CP / ARTT / CET / Perco : Après plus de 3,5 ans d'attente, des avancées pour les salariés

➤ ***Une longue marche semée d'embûches***

- Dès avril 2015, la CFDT en association avec SUD avaient envoyé un courrier recommandé à la direction de l'époque (l'inoubliable J.M.) pour demander l'ouverture de négociations officielles sur 4 sujets :
 1. *La possibilité de transférer davantage de jours de CP vers le CET et de jours de CET vers le PERCO dans la limite légale autorisée (10 jours) ;*
 2. *La modification des modalités de prises des jours ARTT pour une absence de contrainte et une réouverture des modalités de prise de jours de CP ;*
 3. *La reconnaissance d'un droit d'expression direct individuel et collectif pour les salariés ;*
 4. *La mise en place d'un Comité de Groupe au niveau du groupe Sofrecom afin que nos collègues hors France soient mieux représentés et entendus.*
- Après avoir longtemps attendu et relancé la demande sous toutes ses formes un nombre de fois incalculable, ce n'est qu'en 2017 que ce point a été acté par la direction pour une mise à l'ordre du jour pour 2018 et encore à la toute fin de l'année !
- Sur les deux derniers sujets, nous avons reçu une fin de non-recevoir immédiate, mais le Groupe Orange a mis en place de sa propre initiative en 2016 un système d'expression individuel et collectif dans le cadre de l'accord sur l'évaluation et adaptation de la charge de travail. Sur le Comité Groupe Sofrecom, la direction est restée inflexible. Il faut croire qu'elle a peur de donner la possibilité aux salariés des filiales de s'exprimer en élisant des représentants capables de porter leurs demandes et revendications légitimes.
- Il faut préciser que seuls la CFDT ainsi que SUD ont portés ces demandes. I&D s'est abstenu de tout soutien lors des séances de négociation avec la direction.

**Faire traîner
en jouant sur
la lassitude,
une tactique...**

**Les collègues
des filiales,
éternels
oubliés du
dialogue
social**

➤ ***Des CET/PERCO plus faciles à alimenter***

- En matière de CET/PERCO, l'accord a été négocié et validé fin 2017.
- En matière de Compte Epargne Temps (CET), le nouvel accord permet désormais aux salariés de Sofrecom d'alimenter leurs CET à raison de 12 jours/an au maximum, contre 5 jours auparavant. A noter que seuls les jours CP (9j) et ARTT (3j) sont transférables dans le CET.
- Un abondement de 10% est offert par l'entreprise en cas d'utilisation des jours de CET en situation de formation professionnelle, projet humanitaire, accompagnement

d'une personne en fin de vie/enfant gravement malade. La règle de prise de ces jours a été assouplie dans les cas précités passant d'un minimum de 1 mois à 2 semaines.

**Un transfert
CET>PERCO
encore
poussif !**

- Sur le PERCO, les nouvelles règles permettent de transférer un maximum de 4 jours du CET vers le PERCO avec un abondement de 10% de la part de l'entreprise. Nous avons réclamé la possibilité d'un plafond de 10 jours comme la loi le permet, mais nous n'avons pas été entendus sur ce dernier point.
- Nous avons été les seuls (avec SUD) à proposer ces avancées, mais par le plus grand des hasards, la route de I&D a croisée celle de la salle de signature...

➤ **Des CP et ARTT (presque) comme chez Orange**

- En matière de prise des jours de RTT et CP, les règles ont changé. Dans le nouvel accord, les jours de RTT peuvent être pris sans restriction de période, contrairement à auparavant. De plus les jours RTT sont crédités par ½ journée au lieu de journée entière ce qui est plus équitable pour les salariés.
- Portées par vos élus CFDT, appuyés des représentants SUD, de nouvelles demandes ont été formulées pour harmoniser le calendrier Sofrecom avec celui d'Orange en matière de gain et prise des jours d'ARTT et de congés payés. Ainsi tous les calendriers démarreront le 1^{er} Janvier 2019 ! L'année prochaine permettra d'égaliser les différents compteurs avec une même échéance au 31/12/19.
- C'était une demande ancienne et récurrente de réaliser cette mise en cohérence qui simplifie pour tout le monde la gestion des jours de temps libre, car ce calendrier est simple, clair et immédiatement compréhensible pour chacun.
- Le chargement au complet des comptes CP et ARTT au 1^{er} janvier, comme chez Orange, n'a pas été acté, mais nous avons déjà obtenus des résultats tangibles qui, nous l'espérons, en annoncera d'autres...
- A noter qu'une fois de plus, les élus I&D se sont opposés à ces améliorations en début de négociation dont ils ne « *voyaient pas l'intérêt* », mais dont bizarrement ils ont signé l'accord final...

**Une mise en
cohérence
attendue de
longue date**

➤ **Par ailleurs, des efforts restent encore à faire...**

- En matière d'amélioration du bien-être au travail, des efforts peuvent encore être réalisés, notamment sur le sujet de l'organisation de celui-ci. Le télétravail a, depuis de nombreuses années, été mis en avant par les études les plus sérieuses (Cf. CAS 2009*) comme un élément majeur d'amélioration du bien-être des salariés par un meilleur équilibre vie professionnelle/vie privée, une réduction des temps de transports et une baisse de l'impact environnemental.
- Ainsi, alors que de nombreux salariés de Sofrecom bénéficient déjà d'un tel dispositif, cela n'est pas le cas au sein de la BU CSL dont la direction semble mettre un point d'honneur à refuser la plupart des demandes, même les plus raisonnables (1 jour), sous de douteux prétextes comme la « *pénalisation du travail d'équipe, contrariété des clients...* ». Nous suggérons à cette direction à la pointe de l'innovation (mais pas sociale) d'informer en urgence le Groupe Orange de ces toutes nouvelles « préconisations sur le télétravail », dont la politique en la matière est à l'opposé de ces pratiques d'une autre époque.
Mais la vraie question que sous-tend une telle posture est ailleurs et touche au degré de confiance réellement accordé par le management aux collaborateurs.

**Le télétravail,
un VRAI levier
d'amélioration
des
conditions de
travail !**